

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 38

Secrétaire de séance :
Jean PLATEAUX

Séance du 12 septembre 2024

Le douze septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle des fêtes de Villiers Saint Denis, sous la présidence de CLOBOURSE Elisabeth

BÉZU LE GUERY :

CHARLY SUR MARNE : RIVAILLER Régis - ARNOULET Martine

CHÉZY SUR MARNE : BÉREAUX Jean-Claude - RIBOULOT Marie-Christine —

IDELOT Jérémy

COUPRU : CLOBOURSE Élisabeth

CROUTTES SUR MARNE : BIAUDE James

DOMPTIN : LUQUIN Emeric

ESSISES : TRÉHEL Christian

LA CHAPELLE SUR CHÉZY :

L'ÉPINE AUX BOIS : PIERRE Nathalie

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal — VAILLANT Jean-Michel

MARIGNY EN ORXOIS :

MONTFAUCON : GOBIN Régis

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — FRECHARD Blandine — CECCALDI François

NOGENT L'ARTAUD : DUCLOS Dominique - FOURNAGE Christian - HENNEQUIN Sylviane

PAVANT :

ROMENY SUR MARNE :

SAULCHERY : PITTAÑA Stéphane

VENDIÈRES : VERLAGUET Christian

VEUILLY LA POTERIE : REGARD Elisabeth

VIELS-MAISONS : MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean — BOUCHÉ Sylvie

Représentés : DEVRON Olivier représenté par FRÉCHARD Blandine - PITTON-TERRIEN Michel représenté par PLATEAUX Jean

Excusés/Absents : GUYON Philippe - LEFRANC Nicolas - PLANSON Patricia - FOURRE-SANCHEZ Marie - DIDIER Gérard - HOURDRY Francine — ANDRIEU Marlène — ADAM Hubert — VAN NIEL Benjamin - BERTSCHI Chantal - LOISEAU Patricia - RICADA Thibaut — DOUCET Jean-Marie - MARCHAL Philippe - BELLANGER Damien - VALLON Jean-Pierre - GUILLOU Jean-Paul - LE TALLEC Christelle - CASSIDE Olivier - BOURGEOIS Pierre - LLOANCY David — GRATIOT Laëtitia — VERLAGUET Christian — ROBIN Claude — LEMOINE Alexandre — ALBY Christian

Ordre du jour :

- Intervention de Monsieur Adrien BAZIN, Référent territorial du travail d'intérêt général (TIG) et de Madame Leclercq, chargée de mission justice pénale de proximité
- Approbation du procès-verbal du 27 06 2024
- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

- Budget principal 2024
- Décisions modificatives budgétaires
- Tarif de mutualisation du Panneau Pocket 2024
- Remboursement de frais médicaux à un agent
- Lancement d'un MAPA pour la création de nouveaux branchements d'assainissement collectif
- Création de postes
- Questions diverses
- Information sur la mutualisation de la maintenance des défibrillateurs

INTERVENTION DE MONSIEUR ADRIEN BAZIN, REFERENT TERRITORIAL DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG) ET DE MADAME LECLERCQ, CHARGEE DE MISSION JUSTICE PENALE DE PROXIMITE

Madame Leclercq s'excuse Elle a eu un empêchement pour ce soir.

Monsieur Bazin présente le principe de mise en place du Travail d'Intérêt Général dans les communes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/05/2024

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 27/06/2024 que tous les élus ont reçu.

Elle demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 27/06/2024 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précédent.

INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS SOUSCRITS PAR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR LE RISQUE PREVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CDG - DE_2024_059

Madame Riboulot, Vice-Présidente en charge des affaires sociales rappelle aux conseillers communautaires que les collectivités vont devoir prendre en charge une partie de la protection sociale complémentaire des agents qui recouvre deux champs :

- Les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés « risque santé » ou connu aussi par « mutuelle santé » ;
- Les risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore « risque prévoyance » ou plus connu encore par « maintien de salaire » ; elle couvre les risques de perte de salaire suite à incapacité de travail et mise en invalidité et protection des proches avec la garantie décès toutes causes.

A partir du 1er janvier 2025, pour la prévoyance, la participation versée aux agents sera obligatoire sur la base d'un montant minimum de référence (7€/mois/agent).

Puis, à partir de 2026, elle deviendra également obligatoire pour la couverture santé (15€/mois/agent).

Afin de répondre à cette obligation, les employeurs peuvent accorder leur participation financière soit à des contrats individuels labellisés, soit à un contrat collectif souscrit via une convention de participation.

Le CST de la Communauté de Communes a dû être consulté sur le montant de la participation financière et sur l'option contrats individuels labellisés ou contrat collectif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 02 en date du 10/07/2023 avec GENERALI VIE pour la prévoyance et Mutuelle Nationale Territoriale – MNT pour la santé ;

Vu l'avis du comité social territorial du 05/07/2024,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne sise au 2 voie André Rossi – 02310 Charly sur Marne décide de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par mois et par agent.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document en découlant.

BUDGET PRINCIPAL 2024 - DE_2024_060

Madame Arnoulet informe les conseillers communautaires que sur la délibération DE_2024_026 de vote des budgets, il a été fait une erreur de frappe au niveau du montant de la section d'investissement.

Il a été noté 2 120 842.57 € alors que le budget a été prévu pour un montant de 2 262 612.66 €.

Il est nécessaire d'entériner le bon montant sur la délibération.

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- PREND NOTE de l'erreur de frappe sur la délibération DE_2024_026 au niveau de la section d'investissement du budget principal.
- ENTERINE la section d'investissement du budget primitif 2024 pour le budget principal pour un montant de 2 262 612.66 €.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - DE_2024_061

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances, fait savoir qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives budgétaires

- pour le budget SPED afin de régler les intérêts liés à la ligne de trésorerie,
- pour le budget SPAC afin d'abonder les crédits pour le règlement des intérêts et du capital des emprunts dont la Communauté de Communes a enfin la liste exhaustive suite à la prise de compétence assainissement.

Madame Arnoulet propose également la rectification de la dernière délibération de décisions modificatives budgétaires relatives au budget principal.

Par erreur, le symbole mathématique de l'addition a été noté pour le compte 1068 au lieu du symbole de la soustraction.

----) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget principal

Cpte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs)	+ 5 000.00 €
Cpte 7067 (Redev péri)	+ 5 000.00 €
Cpte 1068 (Affectation de résultats)	- 462.90 €
Cpte 21351 op 35 (Installation générale extension siège social)	- 462.90 €
Cpte 21848 op 42 (matériel crèche) + 12 000.00 €	
Cpte 21351 op 42 (installations générales siège social)	+ 8 000.00 €
Cpte 21351 op 35 (installations générales siège social)	- 20 000.00 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget du SPED

Cpte 6411 (Salaires)	- 6 000.00 €
Cpte 604 (Achat de prestations)	- 8 000.00 €
Cpte 66111 (Intérêts des emprunts)	+ 14 000.00 €

- DECIDE d'inscrire les décisions modificatives suivantes sur le budget du SPAC

Cpte 604 (Achat de prestations)	- 53 000.00 €
Cpte 66111 (Intérêts des emprunts)	+ 53 000.00 €
Cpte 1641 (Capital des emprunts)	+ 30 000.00 €
Cpte 1681 (Capital des autres emprunts)	+ 40 000.00 €
Cpte 2315 op 142 (Travaux rue de Harzé à Chézy)	- 70 000.00 €
Cpte 2031 op 13 (Etudes diverses)	- 70 000.00 €
Cpte 2031 op 142 (Travaux rue de Harzé à Chézy)	+ 70 000.00 €

TARIF DE MUTUALISATION DU PANNEAU POCKET 2024 - DE_2024_062

Madame Arnoulet propose aux conseillers communautaires de fixer le tarif 2024 de l'abonnement mutualisé auprès de Panneau Pocket. Les communes ont donné réponse pour la mutualisation en début d'année.

Madame Arnoulet fait savoir que dorénavant trois communes ne poursuivent pas l'abonnement, à savoir les communes de La Chapelle sur Chézy, Essises et l'Epine aux Bois.

Madame Arnoulet ajoute qu'une offre a été demandée à Panneau Pocket sans ces 3 communes. Panneau Pocket a indiqué que l'offre serait plus onéreuse s'il chiffrait pour 18 communes. Il propose de maintenir l'offre 2023 sans augmentation.

Les habitants de ces communes n'auront plus accès qu'au panneau Pocket intercommunal.

Madame Arnoulet rappelle que l'application est gratuite pour les habitants.

Elle propose de conserver le mode de répartition des frais à l'identique de 2023, à savoir 50% pris en charge par la Communauté de Communes et les 50% restant pris en charge par les 18 communes en fonction du nombre d'habitants.

Cela reviendrait 0.0970 € par habitant aux communes.

Coût panneau pocket 2024

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS DGF 2024	COUT PAR HABITANT	COUT ANNUEL MUTUALISE 2024
BEZU LE GUERY	272	0.0970	26.38 €
CHARLY SUR MARNE	2 668	0.0970	258.80 €
CHEZY SUR MARNE	1 409	0.0970	136.67 €
COUPRU	164	0.0970	15.91 €
CROUTTES	674	0.0970	65.38 €
DOMPTIN	660	0.0970	64.02 €
LUCY LE BOCAGE	215	0.0970	20.86 €
MARIGNY EN ORXOIS	552	0.0970	53.54 €
MONTFAUCON	223	0.0970	21.63 €
MONTREUIL AUX LIONS	1 415	0.0970	137.26 €
NOGENT L'ARTAUD	2 176	0.0970	211.07 €
PAVANT	788	0.0970	76.44 €
ROMENY SUR MARNE	520	0.0970	50.44 €
SAULCHERY	729	0.0970	70.71 €
VENDIERES	165	0.0970	16.01 €
VEUILLY LA POTERIE	176	0.0970	17.07 €
VIELS MAISONS	1 270	0.0970	123.19 €
VILLIERS SAINT DENIS	1 183	0.0970	114.75 €
TOTAL	15 259		1 480.12 €

Madame PIERRE, informe qu'ils ont changé de logiciel métier, et que cela fait partie du package. JVS a racheté panneau Pocket.

Monsieur TRÉHEL indique qu'à Essises c'est la même chose.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- VALIDE la répartition des frais dans le cadre de la mutualisation
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à l'abonnement 2024
- AUTORISE la Présidente à émettre les titres

REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX A UN AGENT - DE_2024_063

Madame Riboulot, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, informe les conseillers communautaires qu'un agent nouvellement recruté a eu un accident de travail. Il n'avait pas fait son changement de caisse de sécurité sociale.

Il a donc dû prendre en charge les frais médicaux que la Communauté de Communes doit lui rembourser pour un montant total de 29.60 €.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- VALIDE le remboursement de frais médicaux avancés par Madame suite à un accident de travail pour un montant total de 29.60 €
- AUTORISE la Présidente à émettre le mandat

LANCLEMENT D'UN MAPA POUR LA CREATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DE_2024_064

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires de la nécessité de lancer un MAPA pour la création de nouveaux branchements d'assainissement collectif.

Monsieur Jérémy IDELOT ne prend pas part au vote.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 22 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- AUTORISE la Présidente à lancer un MAPA pour la création de nouveaux branchements d'assainissement collectif
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce MAPA

CREATION DE POSTES - DE_2024_065

Madame Riboulot, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation et un poste d'auxiliaire de puériculture pour la crèche. Il est créé 2 postes avec des grades différents, il n'en sera validé qu'un seul en fonction du diplôme de l'agent recruté.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 23 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE DE CREER
 - * 1 poste contractuel d'adjoint d'animation à 17h50, échelon 1, catégorie C1
 - * 1 poste contractuel d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 17h50, échelon 1, catégorie B
- AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces postes

QUESTIONS DIVERSES

*** Information sur la mutualisation de la maintenance des défibrillateurs**

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances et de la mutualisation rappelle que la Communauté de Communes avait lancé un marché, il y a quelques années, pour acquérir des défibrillateurs en mutualisation et une maintenance sur 4 ans.

Cette période de maintenance est terminée. La Communauté de Communes a proposé aux communes si elles étaient intéressées pour participer à une nouvelle mutualisation pour la maintenance.

Plusieurs devis ont été faits. Il est proposé de retenir « A cœur vaillant » qui est le mieux disant.

*** Information sur la Chambre des métiers et de l'artisanat.**

Madame Clobourse fait savoir que le centre de formation d'apprentis (CFA) de Château-Thierry ne fermera pas, alors que cela était envisagé.

*** Lettre du Département : suppression de l'aide aux ALSH**

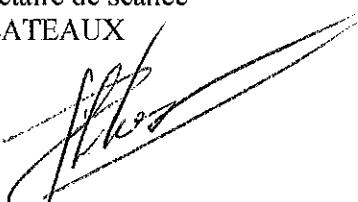
Madame Clobourse fait part d'une lettre du Département qui fait savoir qu'il ne donnera plus de subvention pour les ALSH.

Les maires font savoir qu'ils ont reçu cette lettre en mairie.

*** Information de Monsieur Plateaux sur l'organisation d'un concert gratuit le 21/09/2024 à l'Église de Villiers Saint Denis à partir de 20H30**

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 19 h 45.

Le Secrétaire de séance
Jean PLATEAUX



La Président de séance
Élisabeth CLOBOURSE



